



[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références  
20.091/11/PN

Annexes

[REDACTED]

Messieurs,

*En séance du 20 avril 1989, la Commission permanente de contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné la plainte déposée contre l'administration communale de Woluwe-Saint-Pierre en raison du fait que le "Centre de Congrès" ne serait mentionné qu'en français dans l'annuaire des téléphones 1988/1989.*

*La consultation de l'annuaire officiel des téléphones 1988/89 permet de constater que le "Centre de Congrès" de Woluwe-Saint-Pierre y figure tant en français qu'en néerlandais. Les Pages d'Or, toutefois, ne contiennent qu'une publicité rédigée en français, relative au "Centre de Congrès".*

*Selon les renseignements que vous nous avez communiqués, le Centre de Congrès ne reçoit aucune aide financière de la commune.*

*Les statuts de l'a.s.b.l. Association Culturelle de Woluwe-Saint-Pierre qui gère le Centre de Congrès, prévoient en leur article 3 que l'association est bilingue.*

*Elle a pour but de promouvoir d'une manière adéquate mais en dehors de tout esprit de lucre, le développement culturel de la commune et de ses habitants.*

./.

*En outre, le siège de l'association est établi à la maison communale de Woluwe-Saint-Pierre (art. 2 des statuts).*

*Dès lors, il peut être déclaré que le Centre de Congrès de Woluwe-Saint-Pierre est soumis aux lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative (L.L.C), étant donné qu'il est destiné à tous les habitants de la commune et dépasse vraisemblablement les limites d'une entreprise privée. (cfr. avis 1119 du 16 juin 1966).*

*La publicité figurant dans les Pages d'Or est, conformément à la jurisprudence de la C.P.C.L., considérée comme un avis ou une communication au public.*

*Conformément à l'article 18, 1er alinéa, des L.L.C., les services locaux de Bruxelles-Capitale rédigent ces avis en néerlandais et en français.*

*La plainte concernant le Centre de Congrès est recevable et fondée pour ce qui est des mentions dans les Pages d'Or, édition 1988/1989.*

*Nous vous invitons à nous communiquer la suite que vous réserverez à cet avis.*

*Une copie de cette plainte est envoyée au plaignant.*

*Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.*

*Le Président ff.,*

